

UNIVERSITÉ DE NANCY 2
FACULTÉ DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES ET GESTION
D.E.U.G. DROIT 1ère ANNÉE
TRAVAUX DIRIGÉS D'HISTOIRE DES INSTITUTIONS

LE COMMENTAIRE DE TEXTE HISTORIQUE
(CONSEILS ET MODÈLE)

1. LA MÉTHODE DU COMMENTAIRE DE TEXTE

Le commentaire de texte est l'exercice que vous aurez à pratiquer le plus souvent, aux séances de T.D. en cours d'année et à l'examen. Il convient de s'y préparer; les conseils qui suivent sont destinés à vous y aider, mais rien ne peut remplacer l'expérience personnelle, acquise à la suite d'exercices répétés.

Commenter un texte, c'est l'expliquer, le rendre clair pour le lecteur. Il faut se garder de deux tendances contraires, également condamnables: *faire une dissertation générale, théorique*, dont le texte ne serait que le *prétexte*, ou se contenter de *paraphraser* le texte, c'est-à-dire de répéter sous une autre forme (souvent inférieure en qualité) ce qu'il dit, de le résumer ou de le délayer. C'est entre ces deux écueils qu'il convient de se maintenir. Pour cela, nous vous suggérons quelques recettes simples:

1. QUANT AU FOND, le commentaire repose sur les deux démarches intellectuelles suivantes:

a) **Analyser le texte**, pour en découvrir le sens, dans les grandes lignes puis dans le détail, y reconnaître des éléments déjà connus, relever les problèmes qu'il soulève et qu'il faudra tâcher de résoudre par la réflexion et la recherche d'informations dans divers livres. Ceci exige, en premier lieu, plusieurs lectures approfondies.

b) **Éclairer**, par des **définitions** (sans en abuser, pour ne pas faire de votre devoir un lexique!), des **déductions** et des **raisonnements**, les **termes** spéciaux (relatifs à l'histoire des institutions) ou les **passages qui paraissent le mériter**. Pour ce faire, vous utiliserez des éléments tirés du texte lui-même et vos connaissances extérieures à lui (acquises par le cours ou la lecture de livres appropriés). Mais il faut **toujours partir du texte**, en évitant de plaquer sur lui vos connaissances générales, car le texte n'en est pas une simple illustration; il a son existence propre, son originalité, que vous devez respecter et mettre en valeur.

Il s'agit à présent d'organiser, de présenter et de rédiger votre travail.

2. QUANT À LA FORME, il vous est demandé de **suivre un plan rigoureux, qui doit apparaître nettement**. C'est là une exigence essentielle.

a) L'**introduction** est très importante. Elle peut représenter jusqu'à 1/5, voire 1/4 du devoir. Elle doit être particulièrement soignée quant au contenu et à la rédaction et se présenter comme une série de déductions logiques. On doit y trouver, dans l'ordre suivant:

-une ou deux phrases pour **présenter, introduire le sujet**, en partant d'une idée générale et en déduisant de celle-ci la présentation du sujet traité dans le texte. Ceci évite les débuts trop abrupts et montre l'intérêt du sujet.

-la **présentation de la source** (c'est-à-dire du texte lui-même): il faut indiquer sa **nature** (texte législatif, décision de justice, acte privé -contrat, testament...-, texte de doctrine, oeuvre littéraire, correspondance...).

Préciser la nature de la source, c'est déjà indiquer ce que l'on peut en attendre, quel est l'intérêt du texte pour étudier le sujet dont il traite, mais aussi quelles sont ses limites (lacunes, parti-pris...). Il faut mentionner à quel point de vue le texte envisage les institutions dont il parle. Si le texte a un **auteur connu**, l'on doit dire quelques mots de ce personnage; s'il est moins connu, il suffit de relever ce que le texte nous apprend à son sujet (mais en évitant soigneusement de faire des déductions hâtives ou d'**inventer** ce que l'on ignore, car cela indisposerait, à juste titre, le correcteur).

-l'indication, sommaire, du **contexte**: situer le texte dans le temps et dans l'espace, ce qui est très important pour sa compréhension. Le même type de document, les mêmes mots n'ont pas le même sens à différentes époques ou dans différentes régions. Le même fait peut avoir une importance et une signification variables selon le lieu et l'époque.

Il faut maintenant indiquer, brièvement les idées générales qui vous aideront à commenter le texte.

-la **présentation des points importants du texte**, des principaux problèmes qu'il pose. Vous pourrez éliminer ici (à condition de le dire nettement) les éléments qui vous paraissent étrangers à l'histoire institutionnelle, économique et sociale, ou secondaires par rapport au sujet du texte, et dont vous ne parlerez pas. Vous indiquer quels sont, au contraire, les éléments essentiels du texte et vous les regroupez par ordre. Ceci débouche, logiquement, sur la **justification du plan** de votre commentaire, qu'il faut maintenant annoncer.

L'introduction s'achève, obligatoirement par l'annonce du plan. Il convient d'indiquer ici seulement les titres des parties principales, et non ceux des subdivisions (sous-parties), qui seront annoncés au début de chaque partie.

b) Le développement doit être bâti selon un plan rigoureux, clair et apparent (dont les titres sont nettement indiqués). La tradition des Facultés de Droit est attachée au plan en deux parties (I et II), divisées chacune en deux sous-parties (A et B); cette forme, qui a le mérite de la clarté et de la rigueur, n'est cependant pas un impératif absolu. Un plan en trois parties principales, ou avec trois sous-parties, est parfaitement possible s'il est logique et surtout 'il convient bien au sujet. Les différentes parties et sous-parties ne doivent évidemment pas se répéter, mais être suffisamment opposées tout en étant coordonnées. Il doit y avoir un lien entre elles, et non une simple juxtaposition. Il faut soigner les **transitions** de l'une à l'autre. Nous rappelons que les sous-parties sont annoncées, et brièvement justifiées, au début de chaque partie principale.

Le plan doit être adapté au texte commenté. Il n'existe pas de recette *a priori*, ni surtout de plan passe-partout qui serait valable dans tous les cas. Il faut rechercher, pour chaque texte, le meilleur plan:

- en suivant le mouvement du texte, chaque fois qu'on y a trouvé une construction logique.
- classer ses éléments s'il apparaît désordonné, selon un ordre logique, rationnel ou chronologique.

Les **intitulés des parties et sous-parties** peuvent être des citations de certains mots ou brefs passages du texte. Cette méthode est bonne, mais à condition qu'elle n'aboutisse pas à déformer le sens de ces mots ou passages, en leur faisant dire autre chose que ce qu'ils signifient dans le texte. Si l'on ne trouve pas de telles citations adéquates, on rédigera autrement les intitulés, en veillant soigneusement à ce qu'ils représentent bien le contenu de la partie ou sous-partie.

Il est essentiel que l'ensemble du développement soit **en rapport avec le texte** et que ce rapport soit indiqué, par des citations de mots ou de brefs passages du texte, ou par des références à des passages ou à des idées exprimées dans le texte (*nota bene* : l'emploi des guillemets est réservé aux citations littérales, dans les autres cas, recourir au style indirect).

c) La **conclusion**, toujours **brève**, peut faire le lien avec le futur, en évoquant l'évolution historique après le texte. Elle est inutile si elle ne fait que répéter ou résumer ce qui a déjà été dit, sans rien apporter de nouveau.

La rédaction doit faire l'objet d'un soin particulier; on fera attention à utiliser les termes exacts pour exprimer ce que l'on veut dire.

La **correction et la clarté du style** ont leur importance, de même que l'orthographe, l'écriture et la présentation matérielle (disposition des paragraphes, alinéas, marge et espaces suffisants pour le correcteur); soignez les! N'employez jamais d'abréviations dans un devoir destiné à être corrigé.

2. LES EXERCICES DE COMMENTAIRE DE TEXTE.

Pour réussir l'épreuve de commentaire de texte, il est nécessaire, après avoir lu, relu et médité les conseils ci-dessus et le modèle qui vous est donné, de faire régulièrement **vous-même**, des commentaires de texte. Suivant les consignes qui seront données par le Chargé de travaux dirigés qui dirige votre groupe de T.D. d'Histoire des institutions, vous aurez à préparer des commentaires entièrement rédigés ou au moins des plans détaillés, pour les présenter oralement ou par écrit.

Pour le **plan détaillé**, il conviendra de composer entièrement l'introduction, mais la suite du devoir ne sera pas rédigée. On indiquera non seulement les intitulés des parties et sous-parties, mais aussi l'essentiel de leur contenu, par quelques mots, sans faire de phrases.

La méthode que vous aurez acquise vous sera précieuse, même en dehors de l'histoire des institutions, car cet exercice, qui exige de la rigueur juridique et de la rigueur historique, est très formateur pour un juriste.